Créer une demande de versement sur Rivage, le portail de gestion des aides de l'agence de l'eau Adour-Garonne

Une aide vous a été accordée et vous avez reçu un mail vous indiquant que vous pouviez procéder à la demande de versement.

Pour chaque aide attribuée, vous bénéficiez d'un interlocuteur financier privilégié pour traiter votre demande de versement





Mode opératoire à suivre pour les aides accordées depuis le 1^{er} janvier 2022 uniquement.



Connectez-vous au site https://rivage.eau-adour-garonne.fr







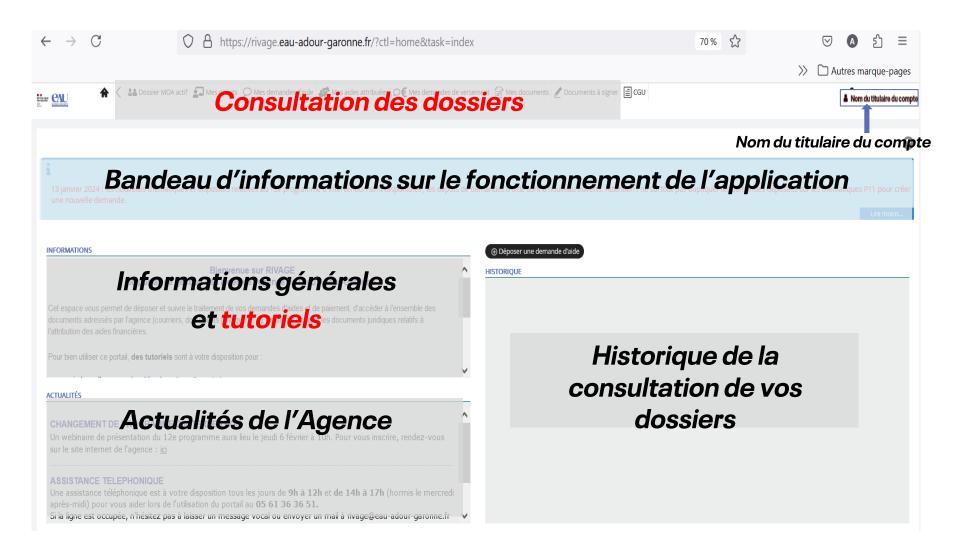
Etape 1: accès au portail et connexion



Rendez-vous sur le site https://rivage.eau-adour-garonne.fr et munissez-vous de votre identifiant et mot de passe.

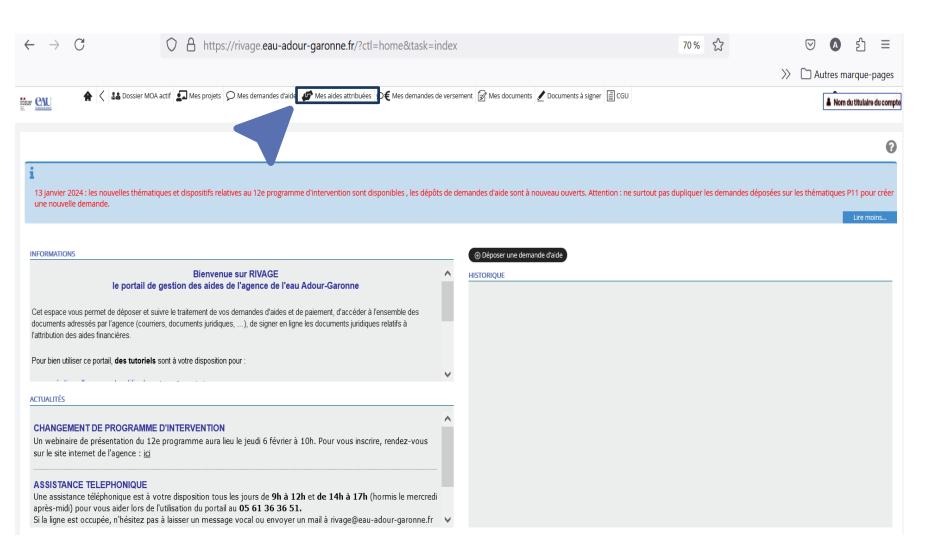
Si vous ne possédez pas de compte, il faut faire une demande de création de compte (voir tuto « <u>comment créer un compte</u> »)

Etape 2 : structure de l'écran d'accueil

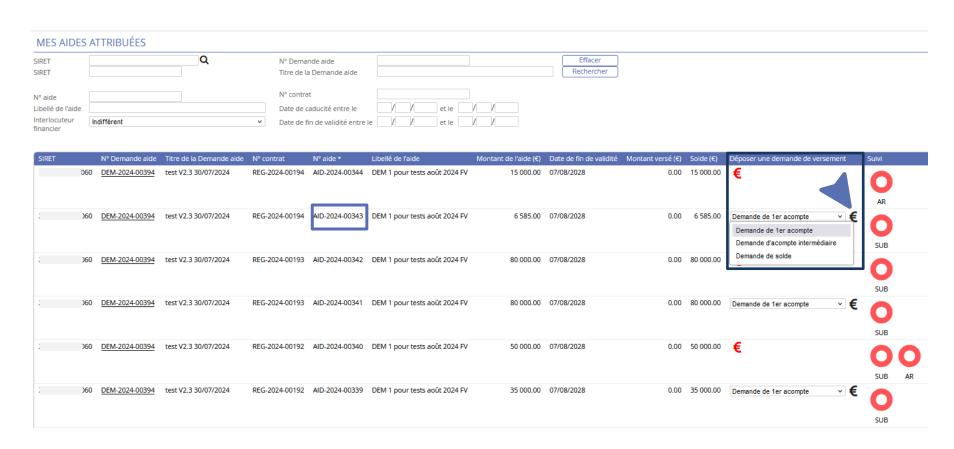


Etape 3 : aller dans « mes aides attribuées »

Vous avez reçu un mail de l'Agence vous indiquant que vous pouvez procédez à la demande de versement de l'aide attribuée.



Etape 4 : Sélectionner l'aide concernée dans le tableau puis le type de demande de versement



Une fois le type de demande de versement choisi dans le menu déroulant, **cliquez sur € pour continuer**.

Les types de demandes de versement à choisir dépendent de votre dossier ainsi que des versements déjà effectués.

Etape 4 : Précisions

Les lignes associées au signe € en noir sont éligibles à une demande de versement.



Les lignes associées au signe € en rouge, ne sont pas éligibles à une demande de versement car une demande est déjà en cours. (Se rendre dans la rubrique « mes demandes de versement »)

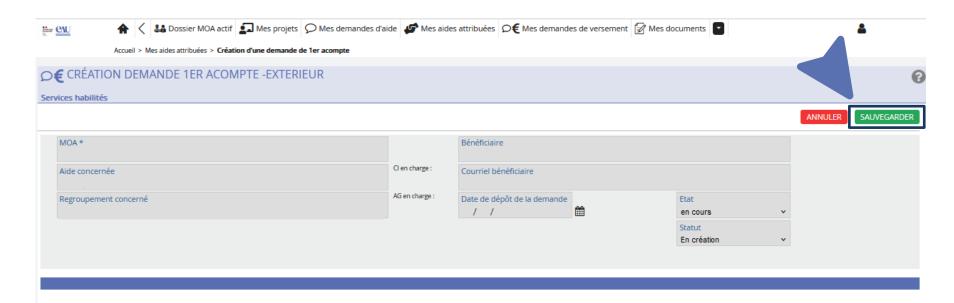


Lorsque l'aide a été entièrement versée, il n'y a plus de possibilité de faire une demande de versement.



Etape 5 : Création de la demande de versement

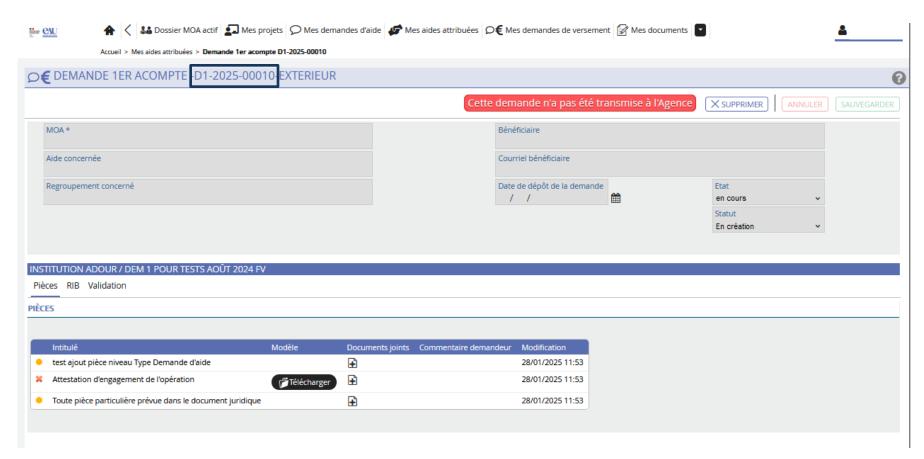
Une fois le type de versement choisi et après **avoir cliqué sur le €**, vous êtes sur le point de créer une nouvelle demande de versement :



Vérifiez les informations préremplies dans les champs grisés puis sauvegardez

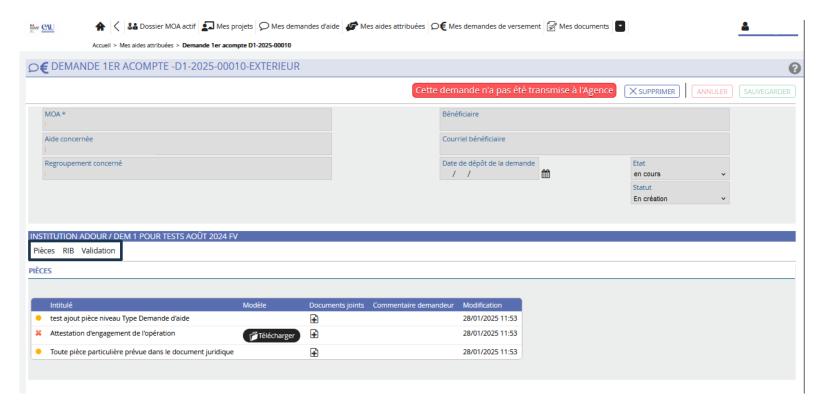
Les champs grisés ne peuvent pas être modifiés : s'il y a un problème, appeler notre service d'assistance (coordonnées en dernière page)

Vous avez bien créé votre demande de versement qui porte un numéro



Ce numéro vous permettra de retrouver par la suite la demande dans la rubrique « mes demandes de versement » pour suivre son état d'avancement.

Etape 6 : Remplissage de la demande



Remplir les informations demandées onglet par onglet (Pièces, RIB, Validation, etc.)

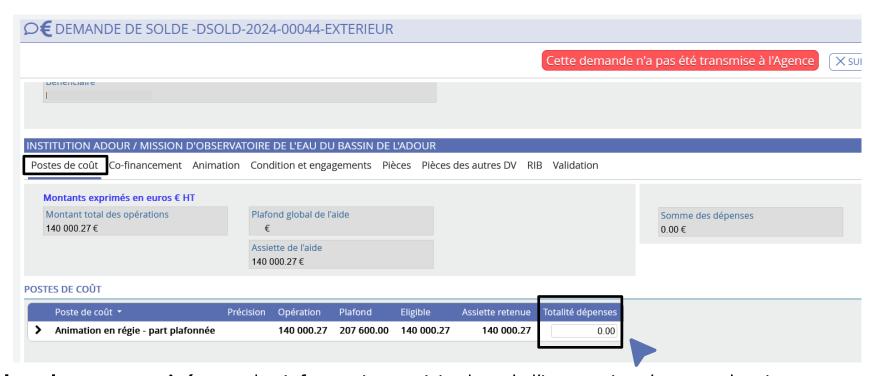
Les champs marqués d'un astérisque * sont à compléter obligatoirement.

Joindre obligatoirement la pièce demandée si une croix rouse () est présente (pièce obligatoire pour transmission).

Les pièces marquées d'un rond orange () sont facultatives. Sauvegarder après les manipulations.

Etape 6 : Cas de la demande de SOLDE : onglet poste de coût

Lors d'une demande de solde, vous devez indiquer le montant total des dépenses effectuées sur le(s) poste(s) de coût concerné(s) dans cet onglet.



<u>Les champs en grisés</u> sont les informations saisies lors de l'instruction de votre dossier par l'Agence => ils donc informatifs et vous ne pouvez pas les modifier.

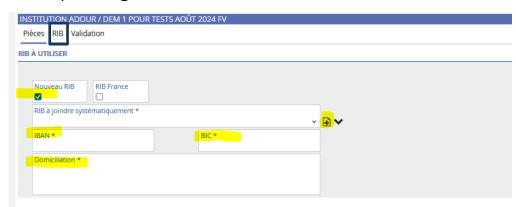
Le champ totalité des dépenses est à compléter pour chaque ligne des postes de coût.

Etape 7: fournir le RIB

Cas 1 : RIB « déjà référencé » : cocher la case « RIB France » et sélectionner l'IBAN via la loupe affichée à l'écran et fournir le RIB en PDF



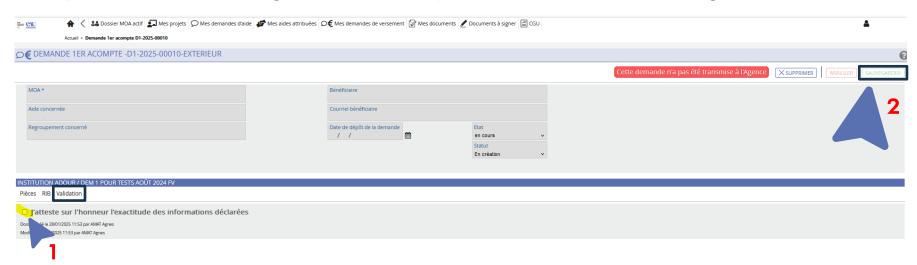
Cas 2 : Nouveau RIB : si la loupe n'est pas présente, cocher « nouveau RIB », remplir les champs obligatoires et fournir le RIB en PDF



Le RIB au format PDF est à fournir systématiquement même s'il est déjà référencé.

Etape 8 : Onglet validation

Lorsque l'ensemble des onglets ont été complétés, rendez-vous dans l'onglet « Validation »



Attestez sur l'honneur de l'exactitude des informations déclarées **en cochant la case dédiée puis sauvegardez.**



L'application-va vérifier si tous les champs obligatoires sont remplis et si toutes les pièces obligatoires sont fournies. Si ce n'est pas le cas, un message d'alerte vous indique que votre demande n'est pas complète et quels sont les éléments à compléter.

Etape 9: Transmission de la demande de versement

Si toutes les informations nécessaires ont été renseignées, le bouton « **transmettre le dossier à l'agence** » apparaît.

Cliquez sur ce bouton pour transmettre votre demande et suivez les étapes suivantes :



Etape 10: Demande de versement transmise et édition du récapitulatif



Votre demande de versement est bien transmise à l'agence

Le bouton vert « Demande transmise à l'agence » apparait.

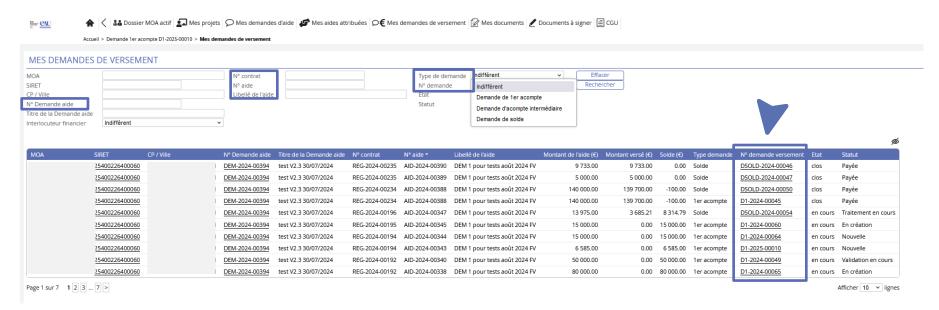
Un récapitulatif est édité et disponible.

Cette demande de versement ainsi que son récapitulatif sont également disponibles dans la rubrique **« mes demandes de versement ».**

Votre demande va être prise en charge et étudiée par nos services instructeurs qui vous tiendront informés du traitement de votre dossier.

Etape 11: Suivre vos demandes de versement

Allez dans la rubrique « mes demandes de versement »



Pour rechercher vos demandes de versement, vous pouvez utiliser notamment les filtres:

- N° du contrat (N° du REG)
- N° de l'aide
- N° de la demande d'aide
- N° de la demande de versement

Pour suivre leur traitement, regarder la colonne « Statut » de ce tableau.

Pour consulter en détail votre demande de versement, cliquer sur son numéro depuis le tableau.

Comprendre les statuts des demandes de versement

Le statut des demandes de versement (DV) déposées sur le portail évolue en fonction de leur traitement :

- En création : DV créée par vos services et pas encore transmise à l'Agence
- Nouvelle : DV transmise à l'Agence
- Prise en charge : DV prise en charge par l'Agence (un mail vous a été envoyé pour vous informer de la personne qui traitera la demande)
- Incomplète : Suite à la prise en charge, l'Agence a constaté que des éléments manquaient pour pouvoir traiter la DV. Elle vous a donc été retournée pour être complétée (un mail vous a été envoyé au moment du retour)
- Traitement en cours : La demande de versement est en cours d'étude pour valider le paiement
- Validation en cours : Le versement a été transmis à l'agence comptable
- Trop versé en cours : Sauf observation de votre part ou production de pièces complémentaires, l'Agence vous fera parvenir un avis des sommes à payer correspondant à un trop versé
- Payée : La DV a été payée par l'agence comptable, l'ordre de versement a été transmis à votre établissement bancaire
- Annulé ou Abandonné: aucune demande de versement n'est possible car le dossier est clos

En cas de difficultés d'utilisation de la plateforme

Contactez-nous:

Par téléphone : 05.61.36.36.51

Par email: rivage@eau-adour-garonne.fr